

Lettre des pères de l'Oratoire de Montmorency, d'Aubervilliers et de Juilly sur leur adhésion à la Constitution civile du clergé, lors de la séance du 25 janvier 1791

Citer ce document / Cite this document :

Lettre des pères de l'Oratoire de Montmorency, d'Aubervilliers et de Juilly sur leur adhésion à la Constitution civile du clergé, lors de la séance du 25 janvier 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXII - Du 3 janvier au 5 février 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1885. p. 485;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1885_num_22_1_9927_t1_0485_0000_2

Fichier pdf généré le 07/07/2020

d'une manière sage et vraiment ecclésiastique à la prestation du serment civique, tel qu'il est prescrit par l'Assemblée nationale.

Adresse des amis de la Constitution, séants à Vienne, qui annonce que plusieurs ecclésiastiques, membres de cette société, dans sa séance publique du 9 de ce mois, renouvelèrent leur serment civique, en adhésion spéciale au décret sur la constitution civile du clergé.

Adresse de la Société des amis de la Constitution de Cherbourg, qui fait hommage à l'Assemblée d'un poème intitulé *la France régénérée*.

Adresses des communes de Pithiviers, de Menecy, d'Espone et d'Issoire, par lesquelles elles instruisent l'Assemblée de la prestation de serment faite par les ecclésiastiques fonctionnaires publics de leurs paroisses, et des sentiments vraiment religieux et patriotiques qui les animent tous.

Lettre du sieur Rolin, curé de la paroisse de Solliers-lès-Tours, près Toulon, département du Var, par laquelle il se plaint de la réunion de la municipalité à une municipalité voisine; du défaut de connaissance qui résulte, pour ses paroissiens, des décrets de l'Assemblée nationale, qui ne leur sont pas parvenus depuis plus de deux mois, et de la peine qu'ils en ressentent; il annonce en même temps la prestation de serment de la plupart des curés de ce département, et leur adhésion à la Constitution, malgré les écrits incendiaires que les ennemis du bien public avaient fait répandre dans ce département.

(L'Assemblée ordonne le renvoi de cette lettre à son comité des rapports, pour examiner les motifs des plaintes y contenues.)

Discours contenant les principes d'une piété solide et éclairée, et respirant le patriotisme le plus pur, prononcés, l'un par M. Mathurin-Jean Navaille, vicaire de Lay; l'autre par M. Pardiot, curé de Vaudresne, district de Réthel, lors de leur prestation de serment, en exécution de la loi du 26 décembre dernier.

(L'Assemblée témoigne par des applaudissements successifs et réitérés sa satisfaction des sentiments de religion et de patriotisme contenus dans les différentes lettres, adresses et discours.)

Il est ensuite fait lecture des lettres ci-après énoncées :

Lettre de M. Vargemont, maréchal de camp, par laquelle il se disculpe de la disposition qu'on lui attribuait de se mettre à la tête des citoyens qui seraient dans la disposition de se réunir pour marcher volontairement sur les frontières, et annonce sa soumission aux décrets de l'Assemblée, et son intention de ne répondre à aucune marque de confiance qui pourrait lui être donnée pour des opérations dont l'Assemblée nationale n'aurait pas ordonné et approuvé l'exécution.

Lettre de M. Griolet, procureur général synodal du département du Gard, à laquelle se trouve jointe une proclamation du directoire du département, relative au serment à prêter par les évêques, curés et autres ecclésiastiques fonctionnaires publics, et aux écrits incendiaires relatifs à ce serment, répandus avec profusion dans ce département (1).

Lettre des pères de l'Oratoire de Montmorency, d'Aubervilliers et de Juilly, par laquelle ils annoncent qu'après avoir prononcé dans leurs mu-

nicipalités le serment qu'ils devaient à la religion et à la patrie, ils apportent à l'Assemblée nationale l'hommage de leur reconnaissance et de leur dévouement, et lui promettent de préparer de bonne heure leurs jeunes élèves aux bienfaits de la Constitution, de leur en faire connaître par degrés les principes et les développements, afin de pouvoir donner un jour des chrétiens éclairés à la religion, des citoyens à l'Etat et des hommes à la société.

L'Assemblée ordonne qu'il sera fait, dans le procès-verbal, mention honorable de cette lettre qui est ainsi conçue (1) :

« Messieurs, les pères de l'Oratoire de Montmorency et d'Aubervilliers et quinze membres fonctionnaires publics du collège de Juilly, après avoir prononcé dans leurs municipalités le serment qu'ils devaient à la religion et à la patrie, apportent aujourd'hui à l'Assemblée nationale l'hommage de leur reconnaissance et de leur dévouement.

« Au moment où les passions et l'ignorance semblent concerter entre elles une résistance coupable à des lois constitutionnelles, nous avons cru que des instituteurs citoyens devaient opposer à des manœuvres sourdes une coalition publique de lumière et de patriotisme. Nous avons étudié dans un esprit de paix et d'impartialité la constitution civile du clergé, et nous avons vu avec une joie douce et constante la puissance civile rendre à la foi de nos pères l'hommage le plus incontestable en rappelant la discipline extérieure de l'Eglise à sa pureté primitive.

« Notre serment n'est donc pas simplement un acte de soumission à la loi, mais encore un témoignage de reconnaissance envers les législateurs. Leur courage toujours supérieur aux outrages de la calomnie, comme il le fut aux derniers attentats du despotisme; leur courage, qu'un prochain avenir doit venger de l'ingratitude et de la mauvaise foi, nous inspire à nous-mêmes une généreuse émulation. Nous promettons aux régénérateurs de l'Empire, de nous associer en quelque sorte à leurs travaux, de préparer de bonne heure nos jeunes élèves aux bienfaits de la Constitution, de leur en faire connaître par degrés les principes et les développements, afin de pouvoir donner un jour des chrétiens éclairés à la religion, des citoyens à l'Etat, et des hommes à la société.

« Nous sommes, etc.

Signé : SAINT-JORY, supérieur de Montmorency; LALANDE, professeur de théologie; RONDEAU, DUMONT, LAUNONT, BREMARD, ATTANOUS, BEGOT, JOLY, RASTIER, LEFÈVRE, etc., etc., professeurs de Juilly.

M. Livré donne lecture d'une lettre du maire de La Flèche, département de la Sarthe, qui annonce que les ecclésiastiques fonctionnaires publics de cette ville ont tous prêté leur serment sans aucune restriction; que les écrits incendiaires répandus avec profusion dans le département, sortis du sein même de l'Assemblée, ont donné lieu à une coalition entre la majeure partie des prêtres de la ville du Mans; que neuf seulement ont prêté leur serment; que les autres sollicitent et surprennent par toutes sortes de propos et de suggestions les âmes faibles de la ville et des campagnes; que l'accusateur public vient de

(1) Voy. ce document aux annexes de la séance, p. 493.

(1) Nous empruntons ce document au journal *Le Point-du-Jour*, t. XVIII, p. 362.